

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le sept décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

**Etaient Présents :** Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., COUSIN G., CALDARA C., DUBOIS G., ~~INGOUPP.~~, MANSARD J., LAUGAUDIN C., MAYNOU A., GUILLET F., TESTA M.

**Absents :** M. CREPEL O. qui a donné pouvoir à Mme TESTA M.

Mme BUFFARD N. qui a donné pouvoir à M. DECLINCHAMP F.

Mme CARON V. et M. LORNE V.

**Secrétaire de séance :** Mme MANSARD Jocelyne.

**Secrétaire de mairie présente :** Mme GONNET Céline.

**1°) 2012/88 Embauche d'un adjoint technique de 2ème classe:** M. Le maire rappelle qu'il convient d'embaucher un Adjoint technique de 2ème classe pour la cantine à compter du 1er janvier 2013 et ce jusqu'au 5 juillet 2013 à temps non complet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de créer ce poste sur la base des indices afférents au 1er échelon de l'échelle 3, indice brut 297, indice majoré 308 au prorata du temps de travail hebdomadaire soit 6/35ème et autorise celui-ci à signer le contrat.

**2012/89 Embauche d'un deuxième adjoint technique de 2ème classe:** M. le maire propose de créer un deuxième poste d'Adjoint technique de 2ème classe pour la cantine à compter du 1er janvier 2013 et ce jusqu'au 5 juillet 2013 à temps non complet soit 21h30/35ème sur les mêmes indices et sur l'échelle et l'échelon identiques que le précédent. Les membres, après en avoir délibéré, acceptent et accréditent M. le maire à signer le CDD.

**2°) Décision modificative F.N.G.I.R.:** Afin d'effectuer le mandat correspondant au reversement du F.N.G.I.R. il convient d'effectuer la DM suivante : D011 compte 61521 entretien de terrains -337€ et D014 compte 73923 reversement sur F.N.G.I.R.+337€. Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits.

**3°) 2012/90 Don stèle:** M. le Maire présente aux membres le montant de la stèle pour Kélois. Les membres, après en avoir délibéré, décident de verser la somme de 50€ (le versement sera effectué du Budget Commune au Budget Caisse des Ecoles).

**4°) 2012/91 Délibération Indemnité Perceptrice 2012 :** Un Etat Liquidatif de Mme OZIOL Isabelle, Responsable de la Trésorerie de Pont-sur-Yonne pour la gestion de la commune durant l'année 2012 nous est parvenu. Les membres, à l'unanimité, n'accordent que 80% de l'indemnité de conseil.

**5°) 2012/92 Délibération dons Caisse des Ecoles :** M. le maire fait part aux membres des dons reçus par la commune pour la stèle : un don de l'Association des P'tits Loups de 250€, un don de M. Pothier Michel de 50€, un don de M. SYLVESTRE François de 50€ et un don de la commune de CUY de 50€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, cautionne ces dons qui seront versés sur la Caisse des Ecoles.

**6°) Diverses demandes de subventions:** Des demandes de la PEP89, du CIFA, du Conservatoire de Sens sont arrivées. Les membres, à l'unanimité, décident de ne rien verser à ces organismes.

**7°) 2012/93 Délibération échafaudage roulant et marchepied :** M. le maire fait part aux membres du besoin d'un échafaudage roulant sur la commune pour effectuer différents travaux et d'un marchepied. La facture s'élève à 1670.81€ TTC soit 1397€ HT. Cet achat sera réglé au compte 21571 matériel roulant.

**8°) Décisions modificatives pour paiement factures rue du 8 Mai 1945 :** Mme la Perceptrice demande à ce que les factures de la rue du 8 mai 45 soit réglées au compte 2313 immobilisations en cours. Il convient donc de basculer les crédits prévus pour ces travaux (du compte 2151 réseaux de voirie et du compte 2158 Autres au compte 2313).

**Budget COMMUNE :** compte 2151 Réseaux de voirie - 131550€

compte 2313 Immo.en cours +131550€

**Budget ASSAINISSEMENT** compte 2158 Autres - 74 264€

compte 2313 Immo.en cours + 74 264€. Les membres approuvent à l'unanimité.

**9°)Subvention exceptionnelle au budget Assainissement en 2012.** M.le Maire rappelle qu'au budget Assainissement une somme de 56760.43€ avait été prévue; alors que 55016.23€ était sur le budget Commune. D'où la DM suivante : compte 6232 Fêtes et cérémonies -1744.20€ et compte 6748 Autres subventions exceptionnelles +1744.20€.

**10°)Délibération participation financière du CCAS: (2012/97):** Cette délibération modifie celle du 25/6/2012 avec pour rectification "dans les Centres de Loisirs de Pont-sur Yonne et de Villeblevin".

**11°)Rapport de la Commission des Travaux :** M.le Maire donne lecture du compte rendu de cette réunion du 24/11/2012. Les membres, à l'unanimité, décident de projeter les travaux suivants pour l'année 2013.

a/Travaux Place du 19 mars 1962.

b/ Travaux de bi-couche à Noslon et réparation sur les autres parties

c/ Travaux d'entretien sur la VC6 des longues raies (par de la rue Jean Cousin et se termine sur la RD23)

**12°) Bouvgues :** Suite à leur demande du 6 décembre dernier, le Conseil Municipal de Cuy refuse à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire et il demande à ce que l'ancienne antenne soit démantelée comme prévu avant la fin de l'année 2012.

**13°)Délibérations Factures Henriot :2012/94 Adoucisseur :**M.le Maire présente au Conseil Municipal le problème rencontré avec le lave vaisselle de la cantine. Un adoucisseur est acheté et le montant s'élève à 812.04€ TTC soit 678.96€HT. Les membres acceptent cet investissement et autorisent M.le Maire à établir le mandat correspondant au compte 21538 Autres réseaux.

**2012/95Masterdose:** En complément de l'adoucisseur, il a été décidé d'investir dans un masterdose d'une valeur de 397.25€HT soit 475.11€TTC. Le Conseil Municipal autorise cet achat et propose à M.le Maire d'établir le mandat correspondant au compte 21538 Autres réseaux.

**2012/96 Tarif cantine/garderie :** Cette délibération retire et annule celle 2012/73 du 27 septembre 2012.

**2012/98 Avenants n°12 et 13 :** M.le Maire fait part des avenants reçus concernant les prestations statutaires IRCANTEC et CNRACL et à l'unanimité, les membres prolongent le contrat jusqu'au 31/12/2015.

**DIVERS:**

Un planning semestriel des futures réunions de Conseil Municipal a été élaboré dont voici les dates :4 janvier 2013, le 1er février 2013, le 8 mars 2013, le 12 avril 2013, le 17 juin 2013 et le 14 juin 2013.

CUY INFOS : il sera distribué dans la semaine prochaine.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h 00.**